

Chères et chers collègues,

En complément des diapos déjà envoyées vendredi dernier, voici un relevé des décisions prises lors du conseil du 14 Avril 2023

1- Election du directeur de l'ED

1 seul candidat : V. Hardy : Elu

16 Pour / 0 Blanc/ 0 Contre

2-Pas de vote sur le choix d'options concernant les CD Etablissements (URN et UCN) puisque la décision de ré-ouvrir un concours spécifique venait d'être prise par URN et UCN (décision d'ailleurs en accord avec le souhait de tous les dirlabs interrogés par l'ED à ce sujet une dizaine de jours auparavant).

3- Adoption du nouveau calendrier des entrevues CSI et articulation avec les réinscriptions annuelles (Voir diapos 25 et 26)

\*Prise de contact entre doctorant et CSI < 2 mois

\*Entrevues 6M / 18M / 30 M

\*Si nécessaire, période probatoire avant l'été

\*Réinscription signée par dirthèse & CSI

Proposition adoptée (13 Votants) : 11 Pour / 2 Blanc / 0 Contre

Pour faciliter une mise en place rapide des CSI, l'ED donnera des informations sur le site WEB, avec une attention particulière vis-à-vis des étudiants étrangers peu au fait de ce type de dispositif.

4- Modifications sur la gestion des « Aides à mobilité » pour (i) être plus réactif (souhait doctorants), (ii) faire une synthèse des aides apportées (souhait dirlabs) et (iii) s'accorder avec le nouveau calendrier de reversement adopté par la ComUE (diapos 40- 41)

La proposition faite par le Directoire est la suivante :

- Dépôt des demandes « au fil de l'eau »

- Etude des demandes par le Directoire une fois par mois

- Décision envoyée par email au demandeur + dirthèse + dirlab (donc au plus tard 1 mois après la demande)

- En phase avec les dates de reversement fixées par NU, l'ED demandera un retour sur les missions effectivement réalisées (actées par un OM signé du labo), puis sur cette base établira une liste des paiements à déclencher qu'elle remontera à NU. L'ED se chargera d'envoyer à chaque labo une liste détaillée des missions aidées et la somme totale qu'elle recevra via NU.

L'ED rappelle que ces aides sont des reversements effectués a posteriori, et que les dépenses initiales sont engagées par le laboratoire.

5- Tous les CSI du contingent de doctorants inscrits à partir de Septembre 2022 doivent être constitués pour le 02 Mai 2023 dernier délai.

6- Suivi des inscriptions dérogatoires.

Sur chaque site, le Directeur-Adjoint se chargera de suivre chacun des dossiers pour lesquels une inscription dérogatoire a été accordée sur la base d'informations données par le dirthèse lors du dépôt de dossier (en particulier une date de soutenance approximative). Un bilan sera fait lors du conseil de Juin.

7- Concernant les « Formations », il est demandé à tous les usagers (en premier lieu, les doctorants) de faire remonter à l'ED tous les points d'améliorations potentiels qui ont été relevés. L'ED se chargera de les communiquer aux responsables. Par ailleurs, l'ED contribuera à améliorer la situation pour les doctorants sur le site du Havre en appuyant la mise en place de formations sur site et/ou en facilitant le couplage avec celles données sur le site de Rouen (horaires etc).

8- La nature des dossiers demandés par l'ED pour les évaluations « Doctorant » et « Encadrant » a été rappelée (diapo 24)

NB : La période d'examen pour les dossiers « Encadrant » est différente de celle demandée par les Etablissements ; nous en sommes désolés ; une harmonisation avec les Etablissements eut évidemment été souhaitable mais nous n'avons pas été contactés sur ce point.

9- Prochain conseil Mardi 27 Juin à Rouen (INSA) à 10h, et a priori en « présentiel ». A ce sujet, il a été évoqué pour l'avenir une alternance entre réunions « présentes » et « distancielles » (2 par an de chaque type). Ce point sera mis au débat, puis au vote, lors du conseil de Juin.

Bien sûr, une grande partie des échanges lors de ce conseil d'Avril fut consacrée aux nouveaux dispositifs utilisés cette année pour l'attribution des CD Région et Etablissements.

La situation était très floue et fluctuante en fin de semaine dernière, ce qui aurait rendu toute décision ou avis du conseil très fragile. Il apparaît cependant que le calendrier de cette année rend difficile l'attente du 15 Juin pour commencer à rechercher des candidats doctorants ; il faudra donc essayer de les convaincre de venir chez nous mais sans pouvoir leur donner (dans l'état actuel de nos infos en tout cas) aucune indication sur leurs chances réelles d'être lauréats.

A ce stade, nous vous proposons de nous faire parvenir toutes vos interrogations concernant les deux mécanismes en cours (« Région » et « Etablissement ») afin que nous puissions en faire une synthèse et la transmettre aux autorités compétentes. Email Caroline Meley/ Deadline 02 Mai 2023.

Par ailleurs, nous souhaiterions avoir l'avis des membres du conseil sur la pertinence de rendre un avis sur « les candidats éventuels au dossiers Etablissements » (en parallèle des avis qui nous seront demandés concernant les « Encadrants ») avant la décision des Etablissements (~ 15 Juin) qui elle-même en principe précède la phase de recrutement des doctorants par les ED (si on a bien tout compris). Email Marie Legay / Deadline 02 Mai 2023.

L'ED contactera tous les dirlabs début Mai pour voir ensemble comment se positionner vis-à-vis des dossiers « Doctorants » que vous seriez susceptibles de constituer tout au long des mois de Mai et Juin.

Cordialement

Le Directoire de l'ED PSIME